



SINE QUA NON

regroupement d'avocats

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Table des matières

Préambule.....	2
Gérer ses matières résiduelles de manière responsable.....	3
Favoriser l'achat de produits à contenu recyclé et de produits biodégradables	4
Minimiser les émissions de GES	4
Efficacité énergétique.....	4
Favoriser les entreprises éthiques et à vocation sociale	5
Agir en société responsable	5

Préambule

Dans la pratique de ses activités, les membres du regroupement d'avocats SINE QUA NON s'engagent à réduire leur empreinte écologique en respectant les six principes suivants.

1. Gérer ses matières résiduelles de manière responsable

Les membres du regroupement d'avocats SINE QUA NON s'engagent à respecter les trois principes du recyclage à savoir : réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser.

À cette fin, ils s'engagent à :

- Ne pas consommer et ne pas servir à leur client d'eau en bouteille, mais en carafe ;
- Ne pas utiliser de machine à café à dose unique, dite «à cup» ;
- Réduire les impressions, favoriser la numérisation et n'imprimer qu'en cas de grande utilité ;
- Imprimer recto-verso lorsque possible ;
- Utiliser du papier composé à 100% de fibres recyclées post-consommation pour ses impressions et ses photocopies ;
- Utiliser la police « garamond », laquelle utilise moins d'encre que les polices comparables ;
- Acheter des produits recyclés et/ou de seconde main ;
- Utiliser les trois sacs en tissus mis à la disposition des employés dans le vestiaire pour les emplettes effectuées dans le cadre du travail et sur l'heure du midi ;
- Lors des événements, l'utilisation de vaisselle lavable est privilégiée. En cas de nécessité absolue de vaisselle jetable, utiliser de la vaisselle compostable ;
- Les batteries rechargeables sont priorisées aux dépends des batteries jetables. Un chargeur a été acheté à cette fin ;
- Disposer du matériel informatique de la manière la plus écologique possible en le retournant dans des centres qui effectuent la récupération de matériel informatique ;
- Lorsque possible, faire remplir ses cartouches d'imprimantes. Dans le cas contraire, elles sont amenées à un organisme qui offre le service de récupération ;
- Veiller à ce que 94% des déchets soit détourné de l'enfouissement ou de l'incinération.

Les membres du regroupement d'avocats SINE QUA NON s'engagent de plus à ne pas faire le commerce des matières premières. À cette fin et à titre d'exemple, ils s'engagent à ne facturer que les impressions finales de même que les déplacements rendus nécessaires par leurs mandats, et ce à un prix raisonnable.

2. Favoriser l'achat de produits à contenu recyclé et de produits biodégradables

Les membres du regroupement d'avocats SINE QUA NON s'engagent à favoriser l'achat de produits recyclables et biodégradables.

À cette fin, ils s'engagent à :

- Veiller à ce que les produits nettoyants utilisés pour le ménage des bureaux soient biodégradables et sans danger pour l'environnement ;
- Acheter et consommer uniquement du papier hygiénique, du papier essuie-mains et des mouchoirs fait à 100% de fibres post-consommation.

3. Minimiser les émissions de GES

Les membres du regroupement d'avocats SINE QUA NON s'engagent à réduire leur émission de gaz à effet de serre (GES).

À cette fin, ils s'engagent à :

- Réduire au maximum leurs déplacements ;
- Effectuer au minimum 80% de leurs déplacements professionnels en transport en commun ou en transport actif (autobus, taxi, train, auto-partage, vélo, marche) ;
- Favoriser l'accès à ses bureaux en vélo ;
- Lors de la tenue d'évènement, choisir un lieu accessible en transport en commun et en transport actif ;
- Faire usage de moyens de communication, de notification et de signification minimisant les déplacements, tels que les courriels en préférence au courrier et le télécopieur en préférence aux huissiers.

4. Efficacité énergétique

Les membres du regroupement d'avocats SINE QUA NON sont locataires de leurs bureaux. Ils s'engagent toutefois à entamer des démarches auprès des autres locataires afin d'agir comme leader positif dans l'adoption de comportements responsable.

En ce sens, ils s'engagent à :

- Utiliser des ampoules fluocompactes homologuées ENERGY STAR ;
- Éteindre les lumières en quittant les pièces ;

- Éteindre les ordinateurs en quittant le bureau ;
- Ne pas chauffer ou climatiser la pièce plus que nécessaire ;
- Acheter des appareils ménagers à faible consommation d'énergie, homologués ENERGY STAR.

5. Favoriser les entreprises éthiques et à vocation sociale

Les membres du regroupement d'avocats SINE QUA NON s'engagent à encourager et favoriser les entreprises éthiques de leur quartier.

À cette fin, ils s'engagent à :

- Privilégier les entreprises d'économie sociale, les commerces de quartier et les entreprises locales au lieu des magasins à grande surface et des multinationales ;
- Offrir des produits équitables et biologiques, lorsque disponibles. Cette mesure permettra d'offrir une vitrine aux produits équitables, encouragera les petites entreprises locales et permettra de diminuer l'impact écologique en diminuant la distance parcourue par le produit.

6. Agir en société responsable

Les membres du regroupement d'avocats SINE QUA NON s'engagent à agir en société responsable.

À cette fin, ils s'engagent à :

- Utiliser en partage des bureaux de tailles raisonnables ;
- S'impliquer dans le comité de Développement durable du 155 Charest Est ;
- Faire la promotion des droits de la personne, être à la défense des groupes vulnérables, favoriser la réalisation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ;
- S'impliquer auprès de la communauté ;
- S'inscrire dans une démarche de formation continue et multidisciplinaire.